

# PETITE PRESSE EN LIGNE DEVIENDRA GRANDE (OU PAS)

LE 19 OCTOBRE 2012 CLAIRE BERTHELEMY

Alors que démarre ce matin la 3e journée de la presse en ligne, organisée par le Spiil, Aurélie Filippetti était auditionnée mercredi pour le projet de loi de finances 2013 - mission Médias, Livres et industries culturelles. Situation des aides à la presse et des distinctions budgétaires qui opposent encore la presse en ligne à la presse papier.



La journée de la presse en ligne du Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne (Spiil) commence tout juste ce matin et compte bien mettre sur la table l'inutilité des aides et subventions à la presse, notamment à travers un **manifeste pour un nouvel écosystème de la presse numérique**. Aurélie Filippetti, ministre de la Culture, était quant à elle auditionnée mercredi sur le projet de loi de finances 2013 (PLF 2013) à la Commission des affaires culturelles. Et si beaucoup des questions et des réponses ont tourné autour de l'avenir de France Télévisions ou du budget rogné de la **Hadopi**, seul Michel Françaix, le rapporteur de la mission Médias, Livre et industrie culturelle, option rapport sur les médias, glissait quelques mots sur *“le problème de la presse en ligne”*. Et expliquait que la presse (en général) rencontrait des difficultés depuis 30 à 35 ans, quand les aides, elles, augmentaient de plus en plus. *“On a jamais donné autant d'argent par rapport au nombre de journaux vendus cette année”*, expliquait le rapporteur.

## Petite presse en ligne dans le PLF 2013

L'idée pour Michel Françaix : recentrer les aides vers ceux qui en ont besoin et redéfinir le taux de TVA selon les types de presse, qu'elle soit citoyenne ou qu'elle soit "autre". Avant que le rapporteur ne livre ses conclusions la semaine prochaine, nous avons épluché le volet "aides à la presse" du projet de loi de finance 2013. Le principe des aides à la presse, en ligne ou papier, repose sur une volonté du gouvernement précisée dans le projet de loi de finances 2013 :



***S'agissant du secteur de la presse, la stratégie de l'État poursuit deux objectifs fondamentaux : le développement de la diffusion de la presse et la préservation de son pluralisme et de sa diversité.***



Aider la presse à coups de versements d'aides et de crédits de quelques millions d'euros pourrait être l'intention la plus louable possible. Seulement comme Vincent Truffly (**journaliste pour Mediapart**) le montrait sur *Owni* en décembre 2010 dans l'application "**Le juste pris**", *deux ans après les états généraux de la presse écrite, des députés constatent que les éditeurs de journaux se sont, le plus souvent, contentés d'aller à la pêche aux subventions sans remettre en question leur fonctionnement.*



[APP] SUBVENTIONS À LA PRESSE: LE JUSTE PRIS

**Retour ludique sur les subventions accordées par le Fonds d'aide à la modernisation de la presse à travers une application ...**

Faire l'économie d'une remise en question du fonctionnement est sans doute plus simple pour les éditeurs de presse. La presse, qu'elle soit papier ou numérique, est notamment aidée par les injections de milliers d'euros du fonds stratégique de développement de la presse, le FSDP.<sup>1</sup>

En 2013, ce sont donc 516 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement qui sont *budgétés*<sup>2</sup>, les aides directes étant 22% plus élevées après les États généraux de la presse de 2011.

Dans le détail, l'AFP recevra 119,6 millions d'euros (en hausse de 2 millions par rapport à 2012). S'ajoutent 19,7 millions pour accompagner la modernisation sociale de la fabrication de la presse quotidienne et 4 millions pour la modernisation des diffuseurs. Et encore 18,9 millions pour l'aide à la distribution. Le plus gros poste : 320 millions d'euros pour le plan d'aide au développement du portage, l'aide à la SNCF pour le transport de quotidiens et 12 millions pour le pluralisme des quotidiens nationaux à faibles ressources. Dans ces 320 millions, il faut aussi compter sur les 249 millions pour l'aide au transport postal de la presse dont une compensation du manque à gagner pour La Poste de 32,4 millions.

Les 33,5 millions pour la modernisation et la presse en ligne paraissent bien petits dans les répartitions.

L'ancien fond SPEL, aujourd'hui section II du FSDP, va donc profiter de quelques milliers d'euros pour aider la presse en ligne. Ce qui pour Maurice Botbol, président du Spiil – qui organise aujourd'hui **la 3e journée de la presse en ligne** – et fondateur du groupe de presse Indigo (publiant entre autres *La lettre A*) n'est pas le problème de fond. La position du Spiil sur le sujet est claire, il faut supprimer les aides directes (subventions) qui sont, selon lui :



***contre-productives, inefficaces et qui n'ont jamais été aussi élevées, comparées au nombre de lecteurs. Le système est à bout de souffle et il faut le réadapter. Inutile de continuer les aides sous perfusion.***



## Pure players dans la jungle

"Le fonds SPEL, en 2012, c'est un peu moins de 10 millions d'euros, les aides à la presse en ligne ne représentent presque rien, quand l'ensemble avoisine le milliard", précise le fondateur d'Indigo. Et dans ce même fond, moins de 5% des aides est distribué aux *pure players*, c'est aussi parce "qu'ils n'ont pas l'habitude de remplir des dossiers d'aides contrairement à la presse traditionnelle". Le montant maximum des subventions d'un *pure player* ? 200 000 euros. Contre 1 million à 1,5 million pour la presse papier.

Autre cause de cette moindre attribution, les délais de réponse. "Les délais sont longs par rapport au rythme du numérique. Et les demandes peuvent se dérouler sur 6 à 8 mois parfois". Dernier frein mais non des moindres, le fonds SPEL refuse de subventionner le développement interne :

“

***Ils exigent que le développement logiciel soit sous-traité. Or ne pas faire appel à un prestataire est rédhibitoire. Sauf que les pure players ne vont pas faire appel à des SSII alors qu'il est possible de le faire en interne !***

”

Au FSDP, on confirme, *“les dépenses internes n'ont jamais été prises en compte”*. En plus de ce fossé entre le fonctionnement d'un *pure player* et l'administration chargée de distribuer les subventions, il reste ce petit détail de l'application de la TVA à 19,6 pour les *pure player* contre 2,1 pour le papier. Taxer différemment un contenu parce que le support de lecture n'est pas le même, une des meilleures façons d'appuyer ce que **péorent les réfractaires au journalisme web** ou comment dire : si c'était **vraiment** la même chose, sous-entendu “aussi bien”, il n'y aurait aucune différence.



Rappelons qu'Aurélie Filippetti déclarait dans *Polka* en juillet dernier :

“

***Si la presse abandonne la qualité, il n'y aura plus de différence entre les journaux, les magazines payants et la presse gratuite, notamment sur le Net où rien n'est éditorialisé.***

”

Selon les administrations, ces aides indirectes – un taux très bas pour la presse papier – ne pourraient pas être applicables à la presse en ligne. Nicolas Sarkozy, **lors des États Généraux de la presse** en janvier 2009, déclarait que la France *“allait poursuivre le travail de conviction engagé de ses partenaires européens pour que les taux réduits de TVA soient étendus à la presse en ligne”*. Une **directive européenne de novembre 2006** [pdf] précise que les taux de TVA ne peuvent être inférieurs à 15% au sein de l'Union européenne, à quelques exceptions près notamment le taux de TVA à 2,1% de la presse papier. Ou le livre à 5,5 ou 7%.

En novembre 2011, la Commission européenne attirait la France vers le taux réduit pratiqué sur le livre numérique (le même que pour les livres papiers). Début juillet 2012, **la Commission ouvrait une procédure contre la France et le Luxembourg** pour infraction au droit communautaire. Taxer différemment un même contenu selon le support sur lequel il

est lu semble pour certains éditeurs de presse (Arrêt sur images, Médiapart et Indigo) assez aberrant **pour appliquer le taux réduit à 2,1%** sur les ventes de leurs productions numériques. Avec pour argument les principes de neutralité fiscale et technologique. Maurice Botbol explique : *“deux produits équivalents ne peuvent pas subir deux taux de TVA différents”*. Raison pour laquelle il applique le taux de TVA réduit.

Mais visiblement, du côté des députés français, on s'active et un **amendement au PLF 2013** [pdf] a été déposé le 4 octobre dernier. Il a notamment pour objet :



**de faire bénéficier la presse en ligne du taux “super-réduit” de TVA actuellement appliqué à la presse imprimée. Actuellement, le taux de TVA appliqué à la presse imprimée est de 2,1 %, tandis que les services de presse en ligne se voient appliquer le taux “normal” de 19,6 %. Or, l'égalité de traitement fiscal est nécessaire pour accompagner la migration de la presse imprimée sur les supports numériques ainsi que l'émergence d'une presse exclusivement en ligne.**



Un moyen de réduire la fracture entre la presse en ligne et presse papier.

Photo de **Visualpun.ch [CC-bysa]** et photo d'Aurélié Filippetti par **Richard Ying [CC-by-nc-sa]** remixées ~~~=:) ONoor

1. Réunion du fonds d'aide à la modernisation de la presse – FDM – et du fonds d'aide au développement des services de presse en ligne – SPEL – [↔]
2. Paiement effectif des dépenses engagées par une administration une fois que la prestation est réalisée [↔]

#### NICK DE CUSA

le 19 octobre 2012 - 16:13 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*L'intégrité la plus élémentaire, pour le quatrième pouvoir, consiste de toutes façon à ne pas manger dans la main des autorités, et donc de refuser toute subvention par principe. Comme, par exemple, Contrepoints. Voir cet article : <http://www.contrepoints.org/2011/08/12/40220-pour-la-fin-des-subventions-aux-medias-en-ligne>*

*Sans celà, toute indépendance n'est que de façade.*

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

#### RENÉ DE SÉVÉRAC

le 20 octobre 2012 - 12:45 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*“refuser toute subvention par principe”. Non, je crois qu'il est essentiel que des différents moyens de communication soient à égalité mais pas forcément vers le bas.*

*La presse papier (ainsi que radio, télévision) bénéficient de subventions énormes et difficilement justifiables tant les dispersions sont considérable, ... mais c'est le moyen (avec les avantages fiscaux accordés aux “journalistes”) de **mettre cette presse à la botte des distributeurs de la manne !** : On pourrait sortir de ce système en autorisant la **déduction fiscale de 66% des abonnements à tout contribuable** (comme à toute association ou Eglise reconnue d'utilité publique) .*

*De même que je déduis 66% en payant le “denier du culte” (ou mon adhésion au PS); j' imagine sans difficulté le même schéma pour accéder (e.g.) à OWN !*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

4 pings

Petite presse en ligne deviendra grande (ou pas) | neottia nidus-avis le 19 octobre 2012 - 9:29

*[...] on owni.fr Share this:TwitterFacebookJ'aime ceci:J'aimeSoyez le premier à aimer [...]*

L'avenir de la presse numérique à Spiil ou face | ElectronLibre le 19 octobre 2012 - 21:56

*[...] temps fort de la matinée, le député PS Michel Françaix, président du groupe d'étude sur la presse à l'Assemblée nationale et le sénateur EELV André Gattolin, ancien du CSA, d'IPSOS et de Libération étaient invités [...]*

La TVA du livre numérique froisse Bruxelles | loKaliz.me le 23 octobre 2012 - 12:49

*[...] Bruxelles avait notifié à la France et au Luxembourg en novembre 2011 que le rapprochement de la TVA du livre numérique à 7% sur celle du livre papier (5,5%) était contraire au droit. [...]*

Petite presse en ligne deviendra grande (ou pas). le 26 octobre 2012 - 4:06

*[...] presse et des distinctions budgétaires qui opposent encore la presse en ligne à la presse papier. Lire l'article de Claire Berthelemy Partagez cet article : Publié dans Actualité économique, Médias, [...]*